

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Ouverture 3 ES
Type de module	Module fondamental spécialisé – Module obligatoire*
Code	FS 03.12 (A.AV.334.FS0312.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Module de niveau B2. Semestre de printemps.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Effectuer une expérimentation plastique à travers le dessin, la photographie, la couleur, la céramique et le moulage, la peinture et les médias numériques. Acquérir des compétences et des connaissances techniques et théoriques de base en relation directe avec le domaine artistique.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Les étudiant-e-s suivent deux enseignements parmi les propositions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dessin – Figuration : expérimentation de diverses postures de travail propre au dessin; diverses approches du dessin d'observation. 2. Dessin – Représentation de l'espace : à l'aide des instruments de dessin traditionnels et numériques engager un ensemble de réflexions pour questionner notre rapport au volume et à l'espace. 3. Couleur : étude de la couleur en soi tant sur le plan pratique que théorique ainsi que la transposition de la couleur dans les divers domaines de l'art. 4. Photographie : introduction à quelques techniques et pratiques de l'image fixe, en abordant les principes de base de la photographie. 5. Céramique Moulage : bases techniques des matériaux et des techniques de moulage, questionnement sur les matières 6. Ecrans : découverte des possibles offerts par les outils numériques récents, réflexion sur le statut des images digitales, expérimentations artistiques questionnant les nouvelles cultures de l'écran.
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours.</p> <p>L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non-acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.</p>
Enseignants	Pascal Berthoud (dessin-représentation de l'espace), Hervé Graumann (écrans), Christian Robert-Tissot (couleur), Virginie Otth (photographie), Jean-Xavier Renaud (dessin-figuration) et Christian Gonzenbach (céramique moulage)

Nom du responsable du module	Ambroise Tièche et Pascal Berthoud
Descriptif validé le	18.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.